

"Le Affaire Toro Bravo"

Maurice Delpla

Université de Toulouse



Michel Caignet et le "Affaire Toro Bravo"

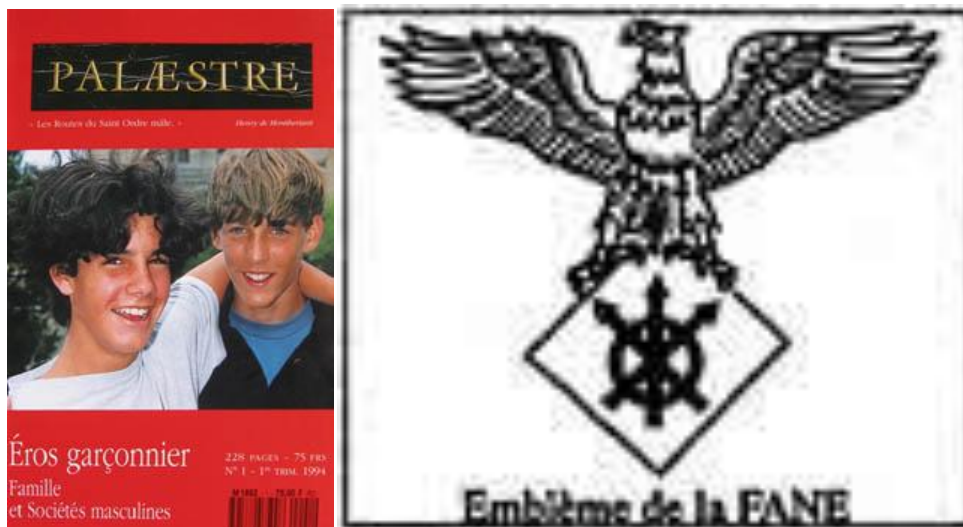
Avant même la troisième dissolution de la FANE, en 1987, Michel Caignet commença à éditer des revues gays qui furent rapidement distribuées en kiosque. Sous une présentation soignée, elles multipliaient les apologues de la pédophilie, les références au nazisme, et les évocations de rites paganistes et lucifériens. Régulièrement interdites au seul motif de leur caractère pédophile, elles multiplièrent les titres: "Gaie France Magazine", "Alexandre", "Sparte", "Gaie France", "Complice", "Le Gay Pavois".



Michel Caignet

Plusieurs des collaborateurs de ces revues, du responsables des abonnements aux rédacteurs en passant par les photographes, sont connus pour leur engagement dans des organisations néo-nazies et pour leur participation à diverses sectes, soit druidiques, soit lucifériennes.

En outre, ces différentes revues donnèrent régulièrement la parole au GRECE ("Groupement de Recherche et d'Etudes pour la Civilisation Européenne") et à la Nouvelle Droite. Quoi qu'il en dise, Michel Caignet continue à jouer un rôle de premier plan dans le "Internationale Noire" en Europe. Ainsi, malgré ses dénégations, il fut, en 1989, l'un des principaux responsables du "Comité de Célébration du Centenaire d'Adolf Hitler". Les dernières publications de Michel Caignet comportèrent une importante rubrique sur le sida qu'il confia à le "Association Positifs" qui développe un discours raciste.



Plusieurs affaires de pédophilie ont marqué les annales judiciaires française au cours des quinze dernières années. Le nom de Michel Caignet apparaît, à un titre ou un autre, dans toutes celles qui mettent en jeu des bandes organisées. Ce n'est pourtant qu'en 1996 qu'il a été appréhendé dans le cadre de le "affaire Toro Bravo" et placé en détention provisoire à Fleury Mérogis.

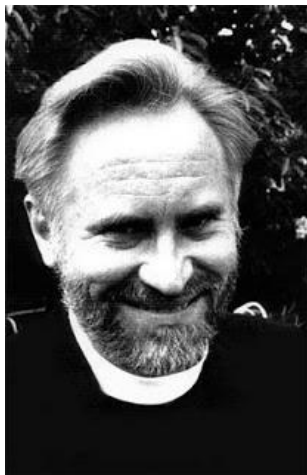


Paul Quilès



Hubert Vedrine

À partir de 1989, j'ai régulièrement et vainement saisi le Parquet et le Ministre de l'Intérieur des agissements de cette organisation de malfaiteurs. Paul Quilès étant ministre de l'Intérieur, un membre de son cabinet m'a indiqué de vive voix que Michel Caignet ne serait pas inquiété, ni pour ses activités néo-nazies, ni pour ses activités pédophiles, car il savait "rendre des services". Devant mon obstination et celle de mes amis, Michel Caignet intenta une campagne de presse et diverses machination contre moi. Il fut en définitive condamné en diffamation à la suite d'une action intentée par mon avocat, Maître Antoine Comte.



Pasteur Joseph Doucé



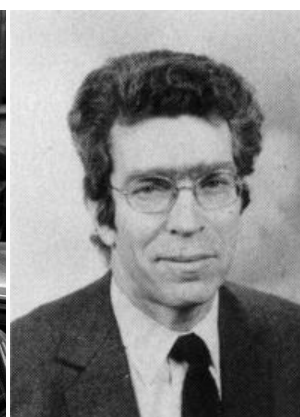
Pierre Arpaillange

Toujours à la recherche de photographies et de vidéos pornographiques de mineurs, Michel Caignet entra en contact avec le père Nicolas Glencross, qui lui faisait passer sa production par l'entremise du pasteur Joseph Doucé et peut-être aussi de l'abbé Maurice Balland. En 1990, le père Glencross fut

arrêté et la police découvrit que son presbytère avait été transformé en studio de photographie. On saisit chez lui la plus importante collection de pornographie infantile connue en Europe, entre vingt et trente mille clichés qu'il avait réalisés. Un mois après, le pasteur Doucé disparut mystérieusement. Par aveuglement communautariste, les associations gays prirent la défense posthume de ce personnage, ignorant aussi bien son activité pédophile que sa collaboration à divers mouvements d'extrême droite en Europe, dont le MSI-DN en Italie. Il s'avéra qu'une section des Renseignements Généraux espionnait illégalement le pasteur et se livrait à diverses manipulations. Le Garde des Sceaux, Pierre Arpaillange, et le Président de la télévision publique, Philippe Guillaume, furent contraints de démissionner, tandis que le ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, était transféré à la Défense. Parmi les anomalies de l'enquête, il apparut qu'un autre service d'État écoutait une autre ligne téléphonique du pasteur Doucé. Par déduction, il s'agit vraisemblablement d'une écoute illicite du cabinet noir de l'Élysée. Quant à lui, le père Glencross décéda opportunément d'une crise cardiaque peu après sa sortie de détention préventive. Nul ne fit le lien entre les deux affaires jusqu'à ce que Bernard Violet publie une enquête à ce sujet, intitulée "Mort d'un Pasteur". Il révéla également que le presbytère du père Glencross à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre) servait de domiciliation à Hubert Vedrine, porte-parole de l'Élysée.



Philippe Guillaume



Pierre Joxe

Un lourd secret mine la vie politique française depuis une quinzaine d'années. Il tourne autour de réunions sexuelles avec mineurs qui, selon nos

informations, se seraient déroulées à Saint-Père, une petite commune de la Nièvre. Certains hommes politiques connus y auraient côtoyé des leaders d'extrême droite, chacun se protégeant mutuellement avant de se faire chanter. Les homosexuels qui, selon leurs affinités politiques, ont cru bénéficier de la sollicitude de quelques personnalités mitterrandiennes ou de cercles nationalistes n'ont été que des pions dans une partie d'échec qui les dépassait. Le procès de Michel Caignet et de soixante et onze de ses complices, qui s'ouvrira le 16 juin 1997 à Paris, ne devrait pas éclairer cette scène: les prévenus ne sont poursuivis que pour recel et trafic de cassettes pornographiques.

Le procès

De fortes peines de prison ferme, des amendes au montant élevé, des interdictions de droits civiques, civils et de famille, des interdictions de sortie de territoire, et même d'exercer les professions d'éditeur ou de libraire, ont été requises par le substitut du Procureur, Michèle Ganascia, à l'encontre des 71 prévenus du réseau "Toro Bravo". Ces soixante-dix hommes, et une femme, libraire à Paris, sont jugés depuis le 16 juin 1990 par le Tribunal Correctionnel de Paris, pour avoir réalisé, diffusé et détenu des cassettes vidéo pornographiques à caractère pédophile.

L'ampleur des réquisitions, avec la peine maximale de trois ans de prison ferme prévue par le code pénal pour Jean-Manuel Vuillaume, qui aurait réalisé les films, montre le «caractère exemplaire de ce procès». La substitut s'est défendue «de faire de ces destructeurs de l'enfance le bouc émissaire d'une délinquance trop longtemps restée secrète».

Il s'agit du procès des images. Images pornographiques, où, le substitut l'a rappelé, «il n'y a ni torture, ni viol, ni barbarie, ni mise en scène d'enfants en bas âge». «Alors, pourquoi sanctionner? Si, comme disent certains, la vision de ces images empêchait le passage à l'acte» Elle a expliqué pourquoi, à son avis, la loi les estime dangereuses: «Si elle permet aux mineurs de plus de 15 ans d'avoir des rapports sexuels, la loi considère que le regard des

adultes, l'oeil corrupteur du cinéaste faussent ou brisent les choix personnels à l'âge des hésitations.»

Pour l'âge des acteurs, de jeunes Colombiens absents à l'audience, Michèle Ganascia a reconnu qu'il n'existe «aucune preuve absolue de leur minorité». Mais elle a compté: sur 64 receleurs, 49 ont reconnu, devant la police, que les acteurs n'avaient pas 18 ans. Devant le magistrat instructeur, ils étaient encore 39. Et, à la barre, «après avoir beaucoup, beaucoup réfléchi», ils étaient encore 33: «Soit plus de la moitié des prévenus, les autres ne faisant que se retrancher derrière la publicité des cassettes garantissant les 18 ans.» Les attestations de majorité, fausses, et parvenues tardivement, comme «l'intérêt de tous les prévenus pour la jeunesse», ont emporté la conviction du procureur.

Contre Jean-Manuel Vuillaume, ce Français établi en Colombie qui nie toute participation au réseau, elle a requis cinq ans de prison, dont deux avec sursis, 100 000 francs d'amende, et l'interdiction de quitter la France. Contre Michel Cagnet, cinq ans de prison, dont trois avec sursis, 80 000 francs d'amende, l'interdiction d'être éditeur. Contre Michel Meigniez de Cacqueray, le «fidèle aide de camp», «poseur et prétentieux», trois ans, dont deux avec sursis et les mêmes peines complémentaires. A l'encontre des receleurs, elle a demandé au tribunal d'échelonner des peines de six à dix mois de prison avec sursis et des amendes de 5 000 à 15 000 francs, selon les cas.

Bernard Alapetite, "Réseau Zandvoort", "Coral" et "Toro Bravo"

Né le 2 avril 1951 à Saint-Maur non loin de Paris, Bernard Alapetite est l'un des cinéastes qui a conclu le mariage entre les branches pédo-socialiste et néo-nazi du "Réseau Zandvoort". Il fut, en 1982, l'un des trois cent quarante trois "artistes" objets de mandats d'arrêt, présumé être venu abuser des enfants handicapés du lieu de vie "Coral". Il avait donc partagé le sort d'une bonne partie de l'actuelle haute magistrature française, dont le juge photographié déculotté alors qu'il abuse d'un petit garçon et qui incidemment, est le président d'une des associations de Bernard Kouchner,

actuel ministre français des affaires étrangères. Que du beau monde, dont treize hauts fonctionnaires qui "dysfonctionneront" dans l'affaire des disparues de l'Yonne et Claude Dunant qui avait transformé sa cave en salle de torture d'où deux jeunes handicapées étaient ressorties entre la vie et la mort.



Claude Dunant



Bernard Alapetite

A peine l'affaire "Coral" étouffée, Bernard Alapetite se lança dans l'édition d'une revue pédo-pornographique: "Backside" (1983-1985), suivies des revues "Jean's" (1985), "Eklat" (1985), "Beach Boy" (1985-1986), et "Photokid" (1986).



© Bernard ALAPETITE in "Beach Boy"

BEACH BOY :
REFLET DE LA PLUS BELLE ADOLESCENCE
48 PAGES DE PHOTOGRAPHIES

ABONNEZ-VOUS :
1 AN, 6 NUMÉROS : France 270 FF - Etranger 300 FF
1 NUMÉRO : France 60 FF - Etranger 70 FF

Envoyé sous pli fermé

Nom : _____ Prénom : _____
N° : _____ Rue : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Paiement par chèque, mandat-lettre ou mandat international,
à l'ordre de Bernard Alapetite, B.P. 675 - 75531 - Paris Cedex 11.

GAIE FRANCE n° 3 - page 24

BEACH BOY

Ancien collaborateur de Défense de l'Occident, d'Initiative Nationale et d'Éléments, Bernard ALAPETITE dirige, après avoir fondé JEAN'S, la revue de photographies d'adolescents BEACH BOY dont le troisième numéro vient de sortir et qui s'affirme comme la meilleure du genre. ALAPETITE qui présente sa revue en ces termes :

«La beauté féminine n'a plus le monopole de l'esthétique photographique. Aujourd'hui, Beach Boy offre une alternative à cette dictature de la courbe du deuxième sexe. Pour beaucoup, la quintessence de la beauté s'incarne dans la silhouette d'un adolescent. Mais l'adolescent n'est pas qu'une belle image météorique. Si dans cet instant de vie, le corps de l'homme trouve souvent son idéal et fugitif accomplissement, il est toujours et surtout la chance et l'espoir de l'espèce. N'oublions jamais ces lignes d'Henry de Montherlant, antidote à la désespérance : «Quels que soient les bouleversements et les ruines, il y aura toujours des enfants parmi nous».

fera l'objet dans une prochaine livraison de GAIE FRANCE d'un important dossier.

BEACH BOY c/o Bernard ALAPETITE - B.P. 673, 75531 PARIS Cedex 11 - le numéro : 60 F. Abonnement (6 numéros) : 270 F.

GAIE FRANCE n° 4 page 32

Toutefois, il vira de bord politique, gardant un pied chez les socialistes, l'autre chez les néo-nazis. Il joignit le "Groupement de Recherche et d'Etudes pour la Civilisation Européenne" (GRECE), synthèse de divers groupuscules d'extrême-droite élitistes hérités de la Guerre d'Algérie, dirigé par Alain de Benoist, un écrivain et journaliste français, produit d'une famille catholique de la haute bourgeoisie provinciale qui prônait un nationalisme eugéniste européen.



Alain de Benoist

Alapetite tissa des liens étroits Jean-Manuel Vuillaume, qui possédait un studio de production de vidéo pédopornographique en Colombie et une galerie située à deux cents mètres du Sénat à Paris où il exposait des photos dites "artistiques" de petits garçons nus et il éditait la revue "Palestra". Il partageait ses idéologies avec Michel Caignet, un éditeur pédo-pornographie au visage vitriolé, dont les magazines étaient systématiquement interdits et à nouveau publiés sous d'autres noms, "Gaie France", "Gay France Magazine", "Alexandre", "Sparte", etc...

Le Pasteur Doucé était venu à son secours et leur rendait l'aura protectionnelle de l'Elysée par la voie catholique du Père Glencross, curé de Saint-Léger-des-Vignes, chez qui Hubert Vedrine, futur ministre des affaires étrangères de François Mitterant était domicilié depuis 1977, afin d'y être élu conseiller municipal. Le Père Glencross était ami du Pasteur Doucé, un militant homosexuel, ex-amant de Philippe Carpentier, président du réseau pédophile C.R.I.E.S (Centre de Recherche et d'Information sur l'Enfance et la Sexualité) et de Michel Caignet.

Le curé adoptait tous les ans un adolescent, colombien, sauf le dernier qui était péruvien: cinq enfants en permanence qui avaient la particularité de "disparaître" dès leur majorité. La petite maison étriquée de coin de rue cachait le plus grand studio pédo-pornographique de France: 30.000 clichés de ces jeunes, adopter pour poser nu, à raison de 50-FF la séance, pour les magazines de la bande.

L'affaire explosa en 1990. A peine le Père Glencross était incarcéré, le Pasteur Doucé disparaissait. Le premier mourait d'une crise cardiaque, et le deuxième fut retrouvé nu, assassiné de plusieurs balles dans la forêt de Rambouillet près de Versailles. Nul ne sait ce que sont advenu des fils disparus du curé de St Léger. Hubert Vedrine n'expliqua jamais l'émotion que lui avait laissé autant de disparitions de jeunes gens de son propre domicile, ou comment il n'avait rien vu de ce qui s'y passait. Un "Toro Bravo n.º 2" fut ouvert en fin 1994 par la saisie d'une cassette vidéo chez un cadre parisien, ce qui déboucha en 1996 à l'arrestation des inculpés survivants de "Toro Bravo n.º 1" et Bernard Alapetite, dans un ensemble de 71 producteurs et acheteurs de cassettes à caractère pédophile. L'année suivante, bien que multirécidiviste et condamné trois pour les mêmes faits, Apelattite venait de bénéficier d'une mise en liberté pour bonne conduite, quand il fut à nouveau arrêté dans le cadre du démantèlement du réseau "Ado 71", avec 814 perquisitions, 686 interpellations, 103 mises en examen et 5 suicides. Alors que la police française avait fait un travail formidable, elle fut accusée d'avoir manquer de tact envers ces malheureux qui ne supportaient pas la honte d'avoir à répondre aux questions de la justice, sur des viols d'enfants.

L'association "Werkgroep Morkhoven" avait suivi les branches belges, portugaises et hollandaises du réseau depuis dix ans quand en 1998, elle mit main sur les archives. Il s'y trouvait la collection de Jean-Manuel Vuillaume, qui avait la coqueterie de signer ses photos pédo pornographiques et tous les acteurs principaux des réseaux "Coral" et "Toro Bravo", ensemble avec 90.081 victimes.

Bernard Alapetite et ses complices furent jugés en 2000, comme membres d'un réseau français, sans lien avec la Belgique, la Hollande et le Portugal, alors que ces faits étaient bien établis. En 2007, ils sont tous libres, peu susceptibles d'être guéris de l'argent que rapporte leur commerce et libres de recommencer. Alapetite fut naturellement soupçonné de participation à l'enlèvement de la petite Maddy au Portugal.